

Arve Alpes Assainissement – Demande d’examen au cas par cas

Note de réponse à la demande de compléments DREAL du 29/06/2022

**SOMMAIRE**

1. Contexte et objet .....	2
2. Réponses à la demande de compléments .....	2
2.1. Complément n°1 .....	2
2.2. Complément n°2 .....	3
2.3. Complément n°3 .....	4

## 1. CONTEXTE ET OBJET

Dans le cadre de la régularisation administrative de son activité, la société Arve Alpes Assainissement projette la création d'un nouveau site de collecte sur les parcelles cadastrales H452 et 457 de la commune de Scionzier (74). Une demande d'examen au cas par cas a été déposée le 23/06/2022 (dossier n°2022-ARA-KKP-38).

L'objet du présent document est de répondre à la demande de compléments transmise par e-mail par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes le 29/06/2022.

## 2. REPONSES A LA DEMANDE DE COMPLEMENTES

### 2.1. COMPLEMENT N°1

*Vous indiquez que le projet concerne la régularisation d'une activité déjà existante, semble-t-il sur un autre site. Merci de localiser cet autre site, d'en décrire les caractéristiques et d'indiquer son devenir ainsi que les relations qu'entreprendraient éventuellement le site actuel et le site nouveau.*

Réponse : La société Arve Alpes Assainissement est actuellement implantée 952 rue Claude Ballaloud, sur la commune de Scionzier, et occupe la parcelle cadastrale OC 0012 :



Figure 1 : Localisation du site actuel de la société Arve Alpes Assainissement

Le site constitue le siège social de l'entreprise, et comprend les bureaux, le dépôt du matériel et un garage mécanique pour les poids lourds.

Il est distant d'environ 2,7km avec le site d'exploitation projeté :

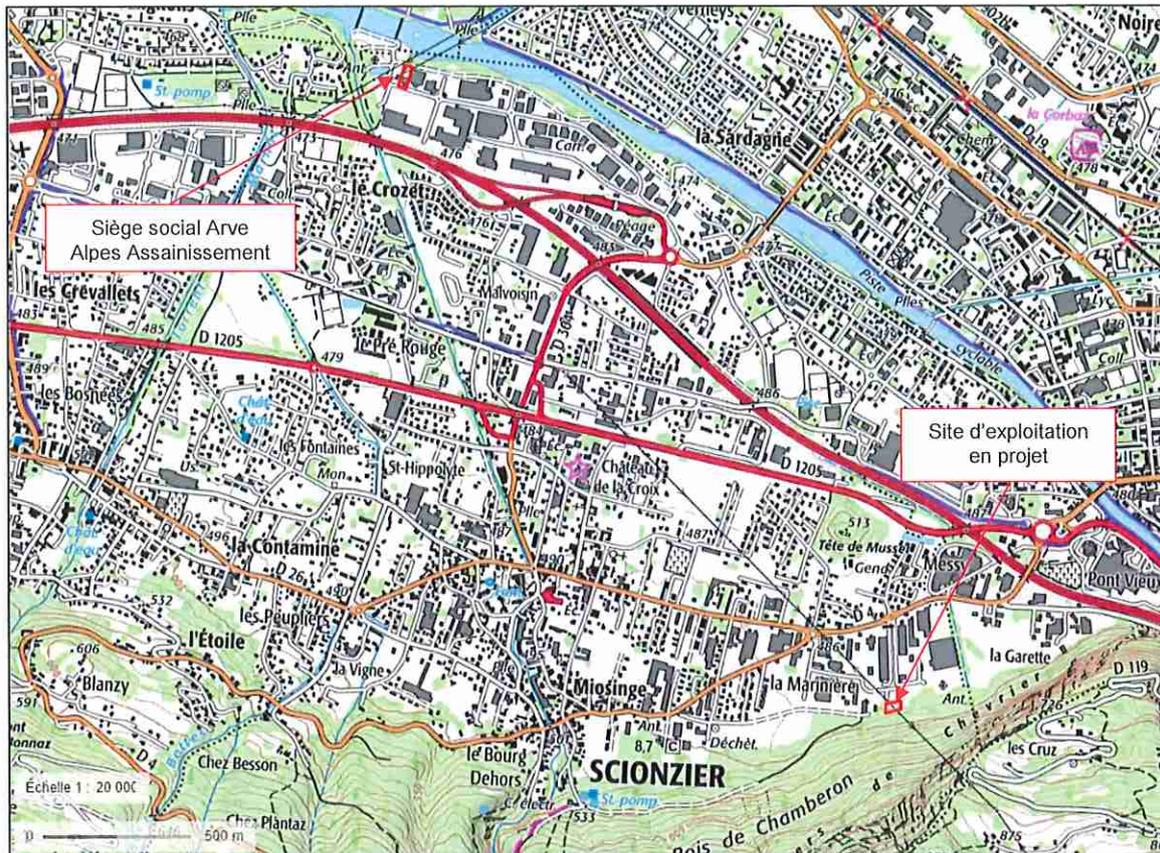


Figure 2 : Localisation du siège social de la société et du site d'exploitation projeté

Dans le futur, le site actuel sera conservé comme tel et constituera toujours le siège social de la société. L'ensemble des démarches administratives en lien avec l'activité de collecte des déchets (BSD, etc.) et donc avec le site d'exploitation implanté parcelles H452 et 457, y seront réalisés.

## 2.2. COMPLEMENT N°2

*En matière de trafic routier généré par l'activité, vous indiquez que les déchets liquides en transit sur le site sont originaires de collectivités, de particuliers et de sociétés de la vallée de l'Arve.*

*Pouvez-vous préciser plus en détail la portion de la vallée de l'Arve concernée, et de manière générale le trafic routier généré depuis ces producteurs de déchets jusqu'à votre site?*

### Réponse :

La zone de collecte de la société Arve Assainissement s'étend sur un rayon de 50km au sein de la Vallée de l'Arve. Les principaux clients de la société sont toutefois implantés sur les communes de Scionzier, Marnaz, Thiez et Cluses, soit dans un rayon de 5km autour du site, comme présenté sur la figure suivante (en bleu) :

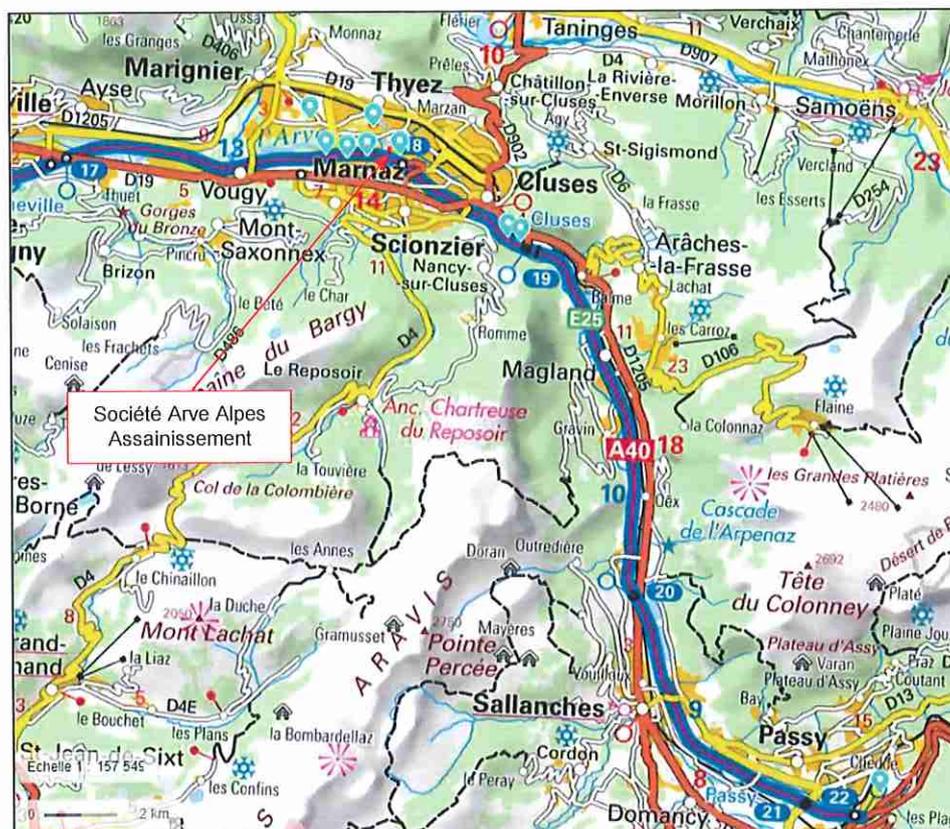


Figure 3 : Localisation des principaux clients de la société

Le trafic généré par l'activité est estimé à un camion d'enlèvement par semaine, pour une distance comprise entre 50 et 100km (aller-retour).

### 2.3. COMPLEMENT N°3

*De même, merci de localiser plus précisément les centres de traitement vers lesquels ces déchets seront expédiés, d'indiquer la distance les séparant du site de Scionzier et enfin le trafic routier sortant du site.*

#### Réponse :

Les déchets collectés par la société Arve Alpes Assainissement sont évacués vers les sites suivants :

- SARPI 42 LA TALAUDIÈRE, implanté à environ 180km au Sud-Ouest du site ;
- SIRA 38 CHASSE SUR RHONE, implanté à environ 150km au Sud-Ouest du site ;
- SUEZ SCORI 69 GIVORS, implanté à environ 150km au Sud-Ouest du site.

Leur localisation est fournie sur la figure suivante :



Figure 4 : Localisation des sites de traitement des déchets

En situation future (avec projet du site de collecte), un à deux camions d'évacuation par mois sont attendus, soit 1000 km parcourus au maximum (2 allers-retours).